

**DACP**

**REF : DACP2017012**

**Signataire : MC/PB/ED**

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

**RAPPORTEUR : Anthony DAGUET**

**OBJET : Accord-cadre pour la fourniture de mobiliers administratifs et scolaires. Approbation de l'accord-cadre et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Le précédent marché relatif à la fourniture de mobiliers administratifs et scolaires est arrivé à échéance le 31 mars 2017.

Aussi, afin que la ville puisse continuer à acquérir du mobilier en vue de remplacer celui devenu obsolète et/ou aménager des équipements communaux, il a été lancé un accord-cadre qui devra couvrir les besoins suivants :

- réassort et remplacement de mobilier défectueux ou anciens (ensemble des services municipaux) et acquisition de mobilier pour l'aménagement d'équipements publics (CCAS – Espace famille 44- 46 Casanova...)
- achat de mobilier scolaire pour l'ouverture de nouvelles classes dans les groupes scolaires existants et le remplacement de mobilier ancien et détérioré.

Plus précisément, cet accord-cadre à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert, à publication européenne, conformément aux articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, a pour objet la fourniture, la livraison et le montage de mobiliers administratifs et scolaires, pour une période allant de sa notification au 31 mars 2018.

L' accord-cadre comporte les lots et seuils suivants :

- **Lot n°1 : Mobilier et matériel administratif**
  - **Seuil minimum : 75 000 € HT**
  - **Seuil maximum : 250 000 € HT**

- **Lot n°2** : Mobilier scolaire et de restauration
  - o **Seuil minimum** : 50 000 € HT
  - o **Seuil maximum** : 150 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de chacun des lots.

Le montant maximum annuel fixé à chacun des lots ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de mobiliers administratifs et scolaires et d'autoriser, Madame la Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 mai 2017, à signer l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les opérateurs économiques ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- pour le lot n°1 « Mobilier et matériel administratif » : Société DIAGONALES ;
- pour le lot n°2 « Mobilier scolaire et de restauration » : Société DPC.

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 18 MAI 2017**

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamila à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2017012

Signataire : MC/PB/ED

**OBJET : Accord-cadre pour la fourniture de mobiliers administratifs et scolaires. Approbation de l'accord-cadre et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et, notamment, ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80.

Vu l'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 mai 2017,

Considérant la nécessité d'acquérir du mobilier en vue de remplacer le mobilier obsolète et/ou d'aménager des équipements communaux.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de mobiliers administratifs et scolaires, passé sur appel d'offres ouvert, pour une période allant de sa notification au 31 mars 2018, et comportant les lots et seuils suivants :

- **Lot n°1** : Mobilier et matériel administratif
  - **Seuil minimum** : 75 000 € HT
  - **Seuil maximum** : 250 000 € HT

- **Lot n°2** : Mobilier scolaire et de restauration
  - o **Seuil minimum** : 50 000 € HT
  - o **Seuil maximum** : 150 000 € HT

**AUTORISE** Madame la Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 mai 2017, à signer l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les opérateurs économiques ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- pour le lot n°1 « Mobilier et matériel administratif » : Société DIAGONALES ;
- pour le lot n°2 « Mobilier scolaire et de restauration » : Société DPC.



L'adjoint délégué  
Silvère ROZENBERG

Reçu en préfecture le : 19/05/2017  
Publié le : 19/05/2017  
Certifié exécutoire le : 19/05/2017



L'adjoint délégué  
Silvère ROZENBERG